

**2004/309**

**Préparation de la quarante-neuvième session  
de la Commission de la condition de la femme**

À sa 51<sup>e</sup> séance plénière, le 23 juillet 2004, le Conseil économique et social a décidé de prendre acte de la résolution 48/5 de la Commission de la condition de la femme relative à la préparation de sa quarante-neuvième session<sup>318</sup>, et a décidé que lors de cette quarante-neuvième session, la Commission de la condition de la femme devrait organiser une séance plénière de haut niveau ouverte à tous les États Membres et Observateurs de l'Organisation des Nations Unies, portant sur la mise en oeuvre de la Déclaration<sup>319</sup> et du Programme d'action de Beijing<sup>320</sup> et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale<sup>321</sup>, et demandé au Président de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme de communiquer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, les textes issus de cette session à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, y compris à la manifestation de haut niveau qu'organisera l'Assemblée générale sur l'examen de la Déclaration du Millénaire.